



Canadian Working Group on HIV and Rehabilitation

Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale

« Maladies mentales épisodiques, emploi et prestations d'invalidité au Canada ». Une séance de renforcement des capacités du FIÉ traite de la question complexe de la prise de décisions des bénéficiaires de prestations à l'égard du travail.

Le Forum sur les invalidités épisodiques (FIÉ) est composé de décideurs politiques et de développeurs de programmes, de représentants du gouvernement, d'organismes œuvrant pour les personnes handicapées, de chercheurs et de personnes vivant avec des invalidités épisodiques. Le FIÉ se réunit tout au long de l'année pour échanger de l'information et aborder des questions qui intéressent les personnes qui vivent avec des invalidités épisodiques.

Le FIÉ organise également des séances de renforcement des capacités chaque année afin de rehausser le profil des invalidités épisodiques et d'améliorer la capacité des individus et des organismes de traiter des questions liées à une intégration accrue des personnes vivant avec des invalidités épisodiques.

Le vendredi 6 février, le Forum sur les invalidités épisodiques s'est réuni dans le cadre d'une séance de renforcement des capacités sur les « Maladies mentales épisodiques, emploi et prestations d'invalidité au Canada » présentée par la Dr Rebecca Gewurtz de la Faculté des sciences de la réadaptation de l'Université McMaster.

La Dr Gewurtz a parlé des recherches financées par le CRSH qu'elle et la Dr Bonnie Kirsch ont récemment menées ensemble, qui examinent la façon dont les régimes de prestations et les besoins en matière de travail s'entrecroisent pour les personnes qui vivent avec des maladies mentales épisodiques. Les recherches se sont tout particulièrement penchées sur les décisions que doivent prendre les personnes qui vivent avec une maladie mentale épisodique en ce qui a trait à l'emploi, tandis qu'elles reçoivent des prestations ou envisagent d'en recevoir. Elles ont également examiné les messages liés à l'emploi que ces personnes reçoivent, et qui les leur transmet, ainsi que l'impact de leurs décisions relatives à l'emploi sur leur trajectoire professionnelle et leur vie en général.

Il a été question dans le cadre du FIÉ des grandes différences qui caractérisent les régimes de prestations de trois provinces : la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. La Colombie-Britannique a récemment apporté des changements à ses programmes de soutien du revenu pour les personnes handicapées, dont la mise en œuvre d'un système de déclaration annuelle des revenus d'emploi. Par contre, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse exigent toutes deux des prestataires qu'ils déclarent leurs revenus d'emploi chaque mois.

Les recherches ont démontré que les bénéficiaires de prestations auraient très envie de travailler s'ils en étaient capables. Toutefois, la Dr Gewurtz a mentionné que pour de nombreuses personnes, les règles entourant la déclaration des revenus d'emploi sont difficiles à comprendre et à respecter, et c'est un obstacle à l'emploi. Les bénéficiaires de prestations et les travailleurs des programmes se sont dits inquiets du manque de transparence et de la difficulté à trouver de l'information sur ce à quoi on s'attend d'un prestataire et sur les prestations qu'il est effectivement en droit de recevoir. De nombreux participants se sont dits extrêmement stressés à l'idée de recevoir une lettre de leur fournisseur d'avantages leur disant que leurs prestations allaient être interrompues. Comme un des participants à l'étude l'a dit,

« Nous sommes partis pendant une semaine à la fin du mois de juillet cette année et en rentrant, j'ai trouvé une grosse lettre du POSPH dans ma boîte. En gros, on me disait que



Canadian Working Group on HIV and Rehabilitation

Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale

mes prestations étaient interrompues et que je ne recevrai pas mon chèque mensuel à cause que ci et ça... ça fait peur quand tout à coup on arrête tes prestations sans t'expliquer pourquoi. »

La complexité des calculs requis peut expliquer en partie les difficultés auxquelles font face tant le personnel que les prestataires avec ces systèmes. Il existe littéralement des centaines de règlements régissant la façon dont les revenus doivent être déclarés, combien on peut gagner et dans quelles circonstances, et comment les autres prestations et politiques liés à l'emploi agissent les unes sur les autres. Il est extrêmement difficile pour toutes les parties concernées de comprendre comment tous ces éléments fonctionnent ensemble.

Les D^r Gewurtz et Kirsch sont en train de rédiger des articles sur ces recherches, mais avant tout, elles en appellent à une transparence accrue des régimes de prestations et à des critères de déclaration moins compliqués. On a également besoin de développer un système plus souple qui soit plus en mesure de tenir compte de modalités d'emploi variées.

Pour en savoir plus sur ces recherches, ou pour vous joindre au Forum sur les invalidités épisodiques, veuillez communiquer avec Wendy Porch, spécialiste des invalidités et coordonnatrice à la formation, au numéro 416-513-0440, ou à l'adresse wporch@hivandrehab.ca.